

2023 -
2024

Livret d'accueil des internes.



Lycée Renaudeau

11 rue de la Tuilerie
49300 Cholet

Standard Renaudeau : 02-41-49-21-60

Vie Scolaire Renaudeau: 02-41-49-21-84

Vie Scolaire La Mode: 02-41-71-00-53

- Adresse mail Vie Scolaire Renaudeau :

vsren.0490054t@ac-nantes.fr

- Adresse mail vie Scolaire La Mode :

information@lycee-mode.fr



Introduction

L'internat du Lycée Renaudeau accueille environ 260 internes répartis en chambres de six. Attention, pendant les travaux, cette capacité sera revue à la baisse.

S'il évite une fatigue supplémentaire pour les élèves dont le domicile est éloigné de l'établissement, l'internat apporte aussi des conditions de travail satisfaisantes associant études surveillées et études en chambre tout en préservant une atmosphère conviviale.

La vie à l'internat permet aux élèves de mener à bien leurs études, mais on ne peut pas y reproduire le fonctionnement que l'on a chez soi. Il est nécessaire de faire des efforts pour vivre en bonne intelligence avec les autres et d'avoir une attitude studieuse et respectueuse.

La vie en collectivité n'est possible que si chacun est tolérant, respectueux des autres et sait faire preuve de savoir-vivre.

Les Conseillères Principales d'Education et les Assistants d'Education, ainsi que tous les personnels du lycée mettent tout en œuvre pour assurer des bonnes conditions de travail, de réussite, et d'épanouissement personnel.

Remarques diverses :

- Seuls les élèves internes sont autorisés à pénétrer à l'internat.
- L'élève interne ne peut accéder au dortoir qu'aux horaires arrêtés en début d'année et uniquement en présence d'un personnel du lycée, et/ou avec l'accord d'un personnel de Direction.
- L'accès des garçons à l'internat filles est interdit et vice-versa, sauf autorisation.
- La décoration personnelle est seulement autorisée dans le respect du matériel et des autres élèves.
- Les demandes de changement de chambres en cours d'année devront être motivées par un courrier adressé aux CPE qui donneront ou non leur accord. Les CPE peuvent aussi prendre la décision de changer de chambre un élève perturbateur et/ou non respectueux des règles et/ou des personnes.
- Tout incident ou tout problème doit être signalé à l'Assistant(e) d'Education de service.
- Les internes qui sont d'obligation d'arriver dès le dimanche soir à l'internat devront adresser une demande écrite au Proviseur. Les élèves autorisés devront arriver IMPERATIVEMENT entre 20h30 et 20h45.

Rythme quotidien

✓ Le matin :

- Le réveil des élèves est fixé à 6h45. Les douches sont tolérées à partir de 6h30.
- L'internat ferme à 7h30. Les élèves doivent avoir quitté les lieux pour 7h30 !
- L'horaire du petit déjeuner est fixé entre 6h45 et 7h30.
- A 7h55, tous les élèves devront avoir quitté le réfectoire.

✓ Consignes avant de quitter la chambre :

- Faire son lit
- Ouvrir TOUS les rideaux et au moins UNE des trois fenêtres
- Mettre la chaise sur le bureau
- Ranger ses affaires et ne rien laisser au sol (pas de valise sous les lits).

✓ La soirée :

- **17h45** : Ouverture de l'internat (16h45 le mercredi si les effectifs de vie scolaire le permettent)
- **De 18h00 à 18h45** : Temps de détente : en chambre, au foyer, à l'association sportive ou en salle informatique de la Vie Scolaire. Pour cela, vous devez d'abord vous faire pointer par votre AED référent de dortoir à 18h et indiquer l'activité choisie pour cette plage horaire.
- **De 18h45 à 19h55** : Repas au restaurant scolaire. **Attention ! Les repas sont servis de 18h45 à 19h30.** Les élèves ayant des activités extérieures pourront faire réserver un plateau repas à la Vie Scolaire (dans le cas où, l'élève ne se rend pas à son activité, merci de faire annuler le plateau repas ou bien de le consommer). Sur ce créneau, avant ou après leur repas, les élèves peuvent se trouver sur les plateaux sportifs, dans le forum, dans la cour entre le bâtiment D, le grand gymnase et la vie scolaire. Tous les autres lieux leurs sont interdits
- **De 20h à 21h15** : Temps d'étude surveillée en salle ou en chambre (élèves de Terminale). Les élèves désireux de travailler sur leur PC, ou utiliser leur téléphone pour des recherches (pour les élèves de 2^{nde}) doivent en faire la demande auprès de l'assistant d'éducation. **Attention**, les élèves qui souhaitent utiliser les PC de la salle informatique de la vie scolaire sur ce créneau DOIVENT en faire la demande avant de monter en chambre (entre 17h45 et 18h) auprès de l'AED du bureau vie scolaire.
- **De 21h15 à 22h** : Toilette et mise en tenue de nuit. Pour le respect de tous, le calme devra être respecté. - **22h00** : Extinction des lumières et mise au lit.

✓ Accès à l'internat :

Les filles devront accéder à l'internat par l'escalier D (escalier du self), et les garçons, par l'escalier B (derrière l'accueil).

✓ Pointage des élèves :

Les élèves doivent pointer et signaler leur présence auprès des assistants d'éducation aux heures suivantes : entre 17h45 et 18h / 20h00 / 21h45.

Des contrôles ponctuels seront faits tout au long de la soirée.

Un élève qui arriverait après 18h devra passer par la vie scolaire pour expliquer et justifier son retard.

En cas d'absence non prévue au moment des pointages, la vie scolaire appelle sur le portable du jeune dans un premier temps, et ensuite la famille si besoin.

✓ Utilisation des téléphones et PC :

Les téléphones et les PC sont autorisés sur les temps d'étude **pour une utilisation pédagogique.**

A 22h30, les téléphones et les PC devront être déposés sur les bureaux et éteints pour la nuit.

Les assistants d'éducation seront en droit de punir les élèves qui ne respecteraient pas ces règles.

✓ Pause cigarettes :

De 19h45 à 20h00 et uniquement sur **autorisation parentale écrite** pour les élèves mineurs. Les élèves devront **impérativement** la présenter aux assistants d'éducation avant de sortir.

✓ Les bagages :

Les valises devront être étiquetées avec le nom, prénom et numéro de téléphone de l'élève.

A leur arrivée le **lundi matin**, les élèves devront déposer leurs bagages dans la bagagerie.

Le vendredi matin, les bagages devront tous être descendus dans la bagagerie entre 7h et 8h.

La bagagerie est accessible à partir de la carte de self qui sera paramétrée pour le lundi matin, le lundi soir, et sur la journée du vendredi.

Attention !! Les bagages ne doivent JAMAIS être laissés dans les couloirs ni sur le dessus des casiers. En cas de vol, le lycée ne pourra pas être tenu pour responsable.

Les sorties / Les réunions

✓ Les demandes de sorties ponctuelles :

- Toute sortie exceptionnelle pour un motif d'ordre personnel ou familial fait l'objet d'une **demande écrite**, avec signature obligatoire des parents (pour les mineurs), qui est transmise au bureau de la Vie Scolaire.
- Chaque élève a le droit à une sortie par trimestre (jusqu'à 22h max.) avec une autorisation parentale déposée à la Vie Scolaire et validée par les CPE.

✓ Activités de loisir régulières :

- Avec le soutien de la MDL (Maison des Lycéens) ou de l'association sportive, et sur la base du volontariat, les internes s'étant acquittés de leurs cotisations pourront participer aux différentes activités proposées en soirée de 17h30 à 19h15 ou le mercredi après-midi, sur les temps libres.
- Les internes peuvent participer à des activités extérieures au lycée, dans des associations culturelles ou sportives de Cholet par exemple, dès lors qu'une autorisation écrite a été fournie par les responsables de l'élève interne (c.f. document joint) précisant le jour, l'heure de rentrée et de sortie, de même que l'activité choisie et des coordonnées du responsable de l'activité. Il est possible de réserver si besoin un plateau repas qui sera pris au retour de l'activité.
Attention, l'élève devra respecter l'heure de retour indiquée sur le document. Dans le cas contraire, le lycée se réserve le droit de suspendre cette sortie.
- Les sorties au théâtre St Louis de Cholet/salles de spectacles du Jardin de Verre dans le cadre de l'internat d'excellence
- Les activités ludiques et/ou sportives proposées par les assistants d'éducation

✓ Conseils de classes et Réunions :

Les élèves internes peuvent être amenés à participer à des réunions le soir : conseils de classe, conseil d'administration, etc... **Ils doivent penser à le signaler le jour même à la vie scolaire afin qu'un plateau leur soit réservé au self.**

Vie en collectivité - Hygiène - Santé

- La vie en collectivité nécessite de respecter un minimum de règles élémentaires d'hygiène pour le bien-être de tous : douche quotidienne, linge sale stocké dans un sac fermé, **lavage des serviettes de toilettes, lavage des draps (housse de couette, taie d'oreiller et drap housse) toutes les semaines**.
- En application du décret n°2006-1389 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement.
- La détention et la consommation d'alcool et de produits psychotropes à l'internat sont strictement interdites. L'élève interne en état d'ivresse constatée **est soit dirigé(e) vers l'hôpital, soit remis(e) à sa famille. Comme le stipule le règlement intérieur, le lycée est habilité à faire passer un éthylotest aux élèves en cas de besoin**. L'élève interne sous l'emprise de stupéfiant et/ou d'alcool sera immédiatement exclu de l'internat. Les AED et les CPE se réservent le droit de procéder à une vérification des affaires personnelles et des armoires si besoin.
- Tout médicament, prescrit ou non par ordonnance médicale, doit être déposé à l'infirmerie et pris sous la responsabilité de l'infirmière et/ou de l'AED. En aucun cas les médicaments ne doivent être conservés dans les chambres.
- Un AED pourra donner un médicament à un élève **UNIQUEMENT** à la demande de l'infirmière scolaire/du médecin scolaire et de la famille qui aura préalablement remis l'ordonnance.
- Les élèves internes ne sont pas autorisés à conserver des médicaments sur eux/ dans leur chambre sans ordonnance et accord de l'infirmière scolaire.
- En cas d'hospitalisation, la famille est immédiatement avertie par le personnel de santé et/ou de Vie Scolaire.
Le retour au lycée ou au domicile est assuré **par la famille**. (le personnel du lycée ne pourra pas assurer le trajet de retour).
- En cas de frais pharmaceutiques, la famille s'engage à s'en acquitter.
- **Infirmerie** : Une infirmière est présente le soir jusqu'à 18h30 pour les internes. Les élèves doivent informer leur surveillant(e) avant de se rendre à l'infirmerie.
- Une tenue décente est demandée aux élèves lorsqu'ils circulent dans les couloirs et/ou dans leurs chambres, y compris pour dormir. (Nudité interdite)

Dégradations - risques de vols - Sécurité

Chaque élève est **responsable** du matériel et du mobilier mis à sa disposition : lit, armoire, bureau, chaises... Il est strictement interdit de déplacer les lits. Les occupants de la chambre partagent la responsabilité des parties communes, y compris de la propreté.

- Les élèves disposent de kit de ménage dans les dortoirs pour maintenir leur chambre propre au quotidien (bureaux, sol) et parer à d'éventuels dégâts.
- Toute dégradation devra aussitôt être signalée aux assistants d'éducation. Les auteurs de dégradations devront régler le montant de la facture de remise en état.
- Pour l'utilisation d'ordinateur portable, sèche - cheveux, lisseur etc., veuillez utiliser la prise murale, à l'entrée de la chambre et près des salles de bains, **et en aucun cas les prises situées au-dessus des bureaux.**
- Pour des questions de sécurité, les multiprises et rallonges sont interdites
- Afin de limiter les vols, il est fortement conseillé de ranger vos affaires dans vos armoires fermées avec le cadenas. **Attention !!** L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration.
- Pour des questions de sécurité, les fenêtres ne doivent en aucun cas être ouvertes totalement. Seul le mode oscillo-battant est autorisé. Dans le cas contraire les élèves seront sanctionnés.
- Le lycée encourage les élèves à déposer leurs affaires personnelles dans leurs casiers avant d'aller déjeuner/dîner au restaurant scolaire. Ceux-ci vous seront attribués en début d'année.

Consignes de sécurité en cas de déclenchement de l'alarme incendie :

- Mettre ses chaussures et prendre un vêtement chaud
- Sortir de la chambre dans le calme
- Se diriger vers l'escalier prévu pour chacun des dortoirs (voir tableau ci - dessous)
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Descendre sans courir ni se bousculer
- Descendre directement, sans s'aventurer dans les étages du dessous
- Aider et soutenir les camarades en béquille et/ou en fauteuil roulant
- Arrivé en bas, se regrouper au plus vite autour de l'assistant d'éducation référent sur le lieu de rassemblement indiqué dans le tableau ci - dessous
- Répondre à l'appel et attendre l'autorisation des personnels avant de remonter

DORTOIRS	ESCALIERS	LIEUX DE RASSEMBLEMENT
G1	A (Escalier des logements de fonction côté sud)	Plateaux sportifs (Arrière du lycée)
G2	C (Escalier du CDI)	Cour d'honneur, devant l'accueil
G3	D (Escalier du self)	Parking des enseignants
2F (2^{ème} étage filles)	Escalier A (côté logements de fonction)	Plateaux sportifs (Arrière du lycée)
2G (2^{ème} étage garçons)	Escalier B pour les	Cour d'honneur pour les
F1	C (Escalier du CDI)	Cour d'honneur
F2	D (Escalier du self)	Parking des enseignants

Spécificités des élèves scolarisés sur le site du lycée de la Mode

Déplacements entre le lycée de la Mode et le lycée Renaudeau (internat)

Les élèves du site La Mode sont hébergés à l'internat du site RENAUDEAU, situé à 3 km. Toutefois, l'établissement n'assure pas le transport des élèves. Ceux-ci voyagent sous leur propre responsabilité et doivent être présents à la première heure de cours à La Mode, ainsi qu'au pointage de 18h au lycée RENAUDEAU.

Les transports Choletais (CHOLET BUS) ont accepté d'adapter leurs circuits et leurs horaires afin de transporter les internes entre les 2 lycées, avec la création d'une ligne de bus spéciale (ligne A) soit :

LUNDI	7h45 17h37	GARE.....LYCEE DE LA MODE LYCEE DE LA MODE.....GARE.....LYCEE RENAUDEAU
MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI	7h40 17h37	LYCEE RENAUDEAU.....GARE.....LYCEE DE LA MODE LYCEE DE LA MODE.....GARE.....LYCEE RENAUDEAU

La carte de bus annuelle nécessaire pour prendre le bus entre le lycée de la Mode et l'internat est **GRATUITE** pour les élèves internes. C'est le lycée qui en assume le coût. Le lycée se charge également de l'établissement et de la distribution des cartes annuelles ; les familles n'ont aucune démarche à faire. *Si un élève perdait sa carte de bus, la seconde serait à la charge de la famille.*

IMPORTANT :

Précisions :

Les internes de la Mode arrivent à l'internat avec le bus entre 17h45 et 18h et repartent avec le bus le lendemain matin 7h40.

Coupon à remplir et à remettre à la Vie Scolaire du site Renaudeau :

Je soussigné(e) -----
Autorise mon fils, ma fille -----

Elève de la classe de -----, à effectuer le trajet librement et sous ma responsabilité entre le site de La Mode et le site Renaudeau.

Par ailleurs, je certifie avoir pris connaissance des obligations qui incombent aux internes et m'engage à les faire respecter par mon enfant

Date :

Signature :

Le contrat

- Il peut être mis fin au présent contrat (perte de la qualité d'interne) en cas de faute grave et après réunion du conseil de discipline réuni par le Proviseur du lycée.

- En cours d'année scolaire, les contractants (parents et élèves) peuvent modifier les choix initiaux relatifs aux diverses sorties et activités.

- Ce règlement s'applique à l'ensemble des élèves internes

(à découper et à retourner signé à la Vie Scolaire du site Renaudeau)

Nous soussignés

responsables légaux de l'élève.....

déclarons avoir pris connaissance du Contrat de Vie de l'internat

.A....., **le**.....

Signature des responsables légaux :

Signature de l'élève :